

FICHE SIGNALÉTIQUE

NU-CYCLE 5

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : Nu-Cycle 5
Code IS : IS-019-02
Description : Détergent concentré pour le lavage manuel des chaudrons et casseroles
Producteur : Innu-Science Canada
1777 Boul Nobel Local F
Ste-Julie,
Québec, Canada
Tel: 1-450-922-4666
Fax: 1-450-922-7776
Numéro d'appel d'urgence : Québec Centre anti-poison (service 24 heures)
Québec : (800) 463-5060 Autres régions : (418) 656-8090



2. Identification des dangers

Cette préparation est classée comme dangereuse.

Classification : Matières toxiques ayant d'autres effets.
Irritant pour les yeux et la peau.

3. Composition/informations sur les composants

Substance/préparation :

Nom des composants	Numéro de CAS	%	Classification
Sodium laureth (n=2) sulfate	68585-34-2	5 - 10	D2B
Cocamidopropyl bétaine	70851-07-9	5 - 10	D2B
Surfactant alkyl polyglycoside	68515-73-1	5 - 10	D2B

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Contact avec la peau : Laver avec de l'eau. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Ingestion : Ne pas faire vomir. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Inhalation : En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

Moyens d'extinction

- Utilisables** : Utiliser un agent extincteur approprié pour éteindre l'incendie avoisinant.
Non utilisables : Aucun connu.
Risques particuliers liés à l'exposition au produit : Aucun connu.
-

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Éviter le contact direct avec les yeux et la peau.
Précautions relatives à l'environnement : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.
Méthodes de nettoyage : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13).
-

7. Précautions de manipulation, d'emploi et de stockage

- Manipulation** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer le produit et éviter le contact direct avec les yeux et la peau. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant de substitution homologué et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser ce contenant.
Stockage : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants non étiquetés.
Matériaux d'emballage Recommandé : Utiliser le récipient d'origine.
-

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

- Valeurs limites d'exposition** : Non disponible.
Contrôles de l'exposition Professionnelle : Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.
Protection des yeux : Lunettes de sécurité



- Protection de la peau** : Aucune mesure particulière.
Protection respiratoire : Un appareil de protection respiratoire n'est pas requis sous les conditions d'utilisation normales et prévues.
Protection des mains : Aucune mesure particulière.
Mesures d'hygiène : Aucune mesure particulière.

9. Propriétés physico-chimiques

Informations générales

Aspect**État physique** : Liquide**Couleur** : Ambre**Odeur** : Agrumes**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement****pH** : 6.00 – 8.00**Solubilité** : Facilement soluble dans l'eau froide.**Point d'éclair** : Non disponible.**Densité relative** : 1.040 – 1.050**Viscosité** : 400 – 800 cP.

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité : Le produit est stable.**Matières à éviter** : Aucune**Produits de décomposition Dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu**Contact avec la peau** : Irritant pour la peau.**Contact avec les yeux** : Irritant pour les yeux.**Toxicité aiguë**

Nom du produit/composant	Test / Type	Espèces	Dosage
Sodium laureth (n=2) sulfate	DL50/oral	rat	> 2000 mg/kg
Cocamidopropyl bétaine	DL50/oral	rat	5250 mg/kg
Surfactant alkyl polyglycoside	DL50/oral	rat	> 5000mg/kg

Effets chroniques potentiels pour la santé**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.**Toxicité pour la reproduction** : Aucun effet important ou danger critique connu.**Signes/symptômes de surexposition****Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.**Peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.

12. Informations écotoxicologiques

Écotoxicité en milieu aquatique**Persistance/dégradabilité****Mobilité** : Facilement biodégradable selon les critères de l'OCDE (série 301).

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. L'élimination des produits excédentaires et non recyclables doit être effectuée par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires

UN/ IMDG/ IATA / ADNR/ ADR : Non réglementé.

15. Informations réglementaires

Réglementations Nord-Américaine

Symbole : 

Indicateur de danger : D2B Matières toxiques ayant d'autres effets

Phrase de sécurité : Éviter le contact avec les yeux et la peau.

En cas de contact avec les yeux et la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste si des symptômes se développent.

Utilisation du produit : Applications industrielles.

Autres Réglementations

Phrases d'avertissement supplémentaire : GARDER hors de la portée des enfants !

16. Autres informations

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 : D2B-Matières toxiques ayant d'autres effets

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucuns de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.